

24 | 12) Projet d'aménagement du Chemin des hauts de Saint-François.

Voir

M. le Maire donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la S.E.C.M.O. a établi un dossier technique et d'adjudication pour le projet d'aménagement du chemin des hauts de Saint-François. Il s'agit de la deuxième tranche de travaux, sur une longueur de 480 mètres, la première tranche étant déjà réalisée sur 1.417 mètres. La Commune se réserve, en outre, la faculté de faire exécuter 330 mètres de chaussées en deux tranches de caractéristiques sensiblement comparables.

Le projet qui vous est soumis prévoit la constitution d'une plate-forme et d'une chaussée avec blocage, aspersion et revêtement, ainsi que l'exécution de deux accotements.

Les travaux seront attribués après adjudication ouverte. Ils sont estimés par l'auteur du projet à 7.551.035 frs. selon la décomposition suivante :

- travaux à l'entreprise .....	6.537.693 frs.
- somme à valoir pour imprévus (10%) .....	683.769 "
- honoraires (5%) .....	359.573.- "

Le financement de ce projet est assuré au moyen des crédits actuellement disponibles (de l'ordre de 8.936.424 frs.) sur le crédit F.I.D.O.M. de 15 Millions de frs. alloué en 1964, en complément des ressources d'emprunt (13.029.000.) qui ont servi à payer les travaux de modernisation des chemins du Bois de Nêfles et de Montgailard actuellement terminés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

- adopte le projet établi par la S.E.C.M.O. et confirme cette Société dans son rôle d'étude et de direction des travaux, avec le concours du Service du Génie Rural ;
- habilite le Maire à signer le marché après adjudication des travaux ainsi que tous documents relatifs à l'exécution des travaux.

Adopté à l'unanimité.

Vu et Approuvé,  
" "  
H. Denis,  
7 Octobre 1965.  
M. le Préfet,

Le Secrétaire  
Général pour  
les A.E.

Signé: J. Chevance